

20/2-001
LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL
D'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
COMPORTE 6 (SIX) PAGES
DONT CELLE DE SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS EN SÉANCE
NUMEROTÉES DE LA PAGE 1 A LA PAGE 6.

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 4 JUILLET, à 10 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, à titre exceptionnel, dans le Hall D du Parc des Expositions et des Congrès Auguste Legros sis 1 rue du Karting à Sainte-Clotilde, en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 1er avril 2020 et de l'article L. 2121-7 du Code général des Collectivités territoriales, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, M. Gilbert ANNETTE, conformément à l'article L. 2121-10 du même Code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gilbert ANNETTE qui a ensuite procédé à l'appel nominal des membres.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Éricka BAREIGTS, M. Jean-François HOAREAU, Mme Aurélie MÉDÉA, M. Ibrahim DINDAR, Mme Brigitte ADAME, M. Jean-Pierre MARCHAU, Mme Julie PONTALBA, M. Érick FONTAINE, Mme Monique ORPHÉ, M. Benjamin THOMAS, Mme Audrey BÉLIM, M. Gilbert ANNETTE, Mme Geneviève BOMMALAIS, M. Gérard FRANÇOISE, Mme Karel MAGAMOOTOO, M. David BELDA, Mme Joëlle RAHARINOSY, M. Virgile KICHENIN, Mme Fernande ANILHA, M. Mathieu RAFFINI, Mme Véronique POUNOUSSAMY, M. Jacques LOWINSKY, Mme Dominique TURPIN, M. François JAVEL, Mme Julie LALLEMAND, M. Yassine MANGROLIA, Mme Christelle HASSEN, M. Gérard CHEUNG LEUNG, Mme Marylise ISIDORE, M. Guillaume KICHENAMA, Mme Claudette CLAIN, M. Jean-Claude LAKIA SOUCALIE, Mme Christèle BEAUMIER, M. Stéphane PERSÉE, Mme Marie-Anick ANDAMAYE, M. Xavier Jonathan RITOU, Mme Sonia BARDINOT, M. Jean-Alexandre POLEYA, Mme Raihanah VALY, M. Philippe NAILLET, Mme Nouria RAHA, M. Jean-Max BOYER, Mme Alexandra CLAIN, M. Éric DELORME, M. Didier ROBERT, Mme Corinne BABEF, M. Haroun GANY, M. Alain ZANÉGUY, Mme Noëla MÉDÉA, M. Michel LAGOURGUE, Mme Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY, M. Vincent BÈGUE, Mme Wanda YENG-SENG, M. Jean-Régis RAMSAMY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Mme Nadia RAMASSAMY

par M. Didier ROBERT jusqu'à 12 h 00
par M. Vincent BEGUE, à partir de 12 h 00

M. Didier ROBERT, à compter de son départ,

par Mme Corinne BABEF



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200704-202001-DE
Date de télétransmission : 04/07/2020
Date de réception préfecture : 04/07/2020

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (54 présents sur 55 membres) ont pu délibérer en vertu des dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Installation du Conseil municipal

A l'issue de l'appel nominal des membres de l'assemblée ayant permis de constater le quorum, M. Gilbert ANNETTE a déclaré le Conseil municipal officiellement installé.

Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mme Alexandra CLAIN été désignée par vote à main levée, à l'unanimité des votants pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Election du Maire

M. Gilbert ANNETTE a ensuite précisé que, conformément à l'article L. 2122-8 alinéa 1 du Code général des Collectivités territoriales, *la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidé par le plus âgé des membres du Conseil municipal.*

Étant le doyen d'âge des membres présents de l'assemblée, M. Gilbert ANNETTE a présidé à la suite des débats pour l'élection du Maire.

M. Gilbert ANNETTE a donné lecture des dispositions des articles L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-7 et L. 2122-10 du Code général des Collectivités territoriales, avant d'inviter les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

. 1 candidature au siège de Maire a été enregistrée :

* Mme Ericka BAREIGTS.

Sur proposition du doyen d'âge, le Conseil municipal a désigné deux Scrutateurs pris parmi ses membres, par vote à main levée, à l'unanimité des votants, à savoir : Mme Marylise ISIDORE (membre présent, la plus âgée après le doyen d'âge) et à M. Mathieu RAFFINI (membre présent le plus jeune), pour constituer le bureau de vote pour l'élection du Maire, assistés de Mme Valérie VLODY, cadre administratif.

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	55,
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	55,
* Nombre de bulletins blancs	11,
* Nombre de suffrages exprimés	44,
* Nombre de suffrages obtenus	
- Mme Ericka BAREIGTS	44 voix.

A l'issue du premier tour de scrutin, Mme Éricka BAREIGTS a été proclamée MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200704-202001-DE
Date de télétransmission : 04/07/2020
Date de réception préfecture : 04/07/2020

Mme Éricka BAREIGTS, Maire nouvellement élue, a présidé la suite des débats pour l'élection des Adjointes.

Fixation du nombre des Adjointes

Le nombre des ADJOINTS AU MAIRE -ne devant pas excéder 30 % de l'effectif total du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des Collectivités territoriales- a été fixé à 16 (seize) et celui des ADJOINTS DE QUARTIER(S) -ne devant pas excéder 10 % de l'effectif total du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2-1 du même Code- a été fixé à 5 (cinq).

Proposition adoptée, par vote à main levée, à l'unanimité des votants.

Election des Adjointes

La Maire a alors décliné la composition de la liste de candidatures à l'élection des Adjointes, intitulée « SAINT-DENIS POUR TOUS » :

ADJOINTS AU MAIRE

- | | |
|----------------------------|---------|
| - M. HOAREAU Jean-François | 1er, |
| - Mme ADAME Brigitte | 2ème, |
| - M MARCHAU Jean-Pierre | 3ème, |
| - Mme PONTALBA Julie | 4ème, |
| - M. FRANÇOISE Gérard | 5ème, |
| - Mme ORPHÉ Monique | 6ème, |
| - M. DINDAR Ibrahim | 7ème, |
| - Mme TURPIN Dominique | 8ème, |
| - M. MANGROLIA Yassine | 9ème, |
| - Mme BARDINOT Sonia | 10ème, |
| - M. LOWINSKY Jacques | 11ème, |
| - Mme ANDAMAYE Marie-Anick | 12ème, |
| - M. ANNETTE Gilbert | 13ème, |
| - Mme ISIDORE Marylise | 14ème, |
| - M. PERSÉE Stéphane | 15ème, |
| - Mme CLAIN Claudette | 16ème ; |

ADJOINTS DE QUARTIERS

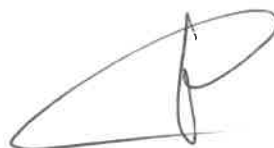
- | | |
|---------------------------|-------|
| - Mme BOMMALAIS Geneviève | 1ère, |
| - M KICHENIN Virgile | 2ème, |
| - Mme MAGAMOOTOO Karel | 3ème, |
| - M. BELDA David | 4ème, |
| - Mme ANILHA Fernande | 5ème. |

Les membres de l'assemblée désignés précédemment ont été de nouveau appelés à constituer le bureau de vote pour l'élection des Adjointes, à savoir : Mme Marylise ISIDORE et M. Mathieu RAFFINI, assistés de Mme Valérie VLODY.

M. Didier ROBERT a quitté la salle à 12 h 00, en laissant procuration à Mme Corinne BABEF. A partir de 12 h 00, Mme Nadia RAMASSAMY a été représentée par M. Vincent BEGUE.

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|-----|
| * Nombre d'émargements sur liste | 55, |
| * Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne | 55, |



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200704-202001-DE
Date de télétransmission : 04/07/2020
Date de réception préfecture : 04/07/2020

- * Nombre de bulletins blancs 11,
- * Nombre de suffrages exprimés 44,
- * Nombre de suffrages obtenus
 - liste déposée par la majorité municipale 44 voix.

À l'issue du 1er tour de scrutin, les candidats de la liste « SAINT-DENIS POUR TOUS » ont été proclamés élus :

ADJOINTS AU MAIRE

- M. HOAREAU Jean-François 1er,
- Mme ADAME Brigitte 2ème,
- M MARCHAU Jean-Pierre 3ème,
- Mme PONTALBA Julie 4ème,
- M. FRANÇOISE Gérard 5ème,
- Mme ORPHÉ Monique 6ème,
- M. DINDAR Ibrahim 7ème,
- Mme TURPIN Dominique 8ème,
- M. MANGROLIA Yassine 9ème,
- Mme BARDINOT Sonia 10ème,
- M. LOWINSKY Jacques 11ème,
- Mme ANDAMAYE Marie-Anick 12ème,
- M. ANNETTE Gilbert 13ème,
- Mme ISIDORE Marylise 14ème,
- M. PERSÉE Stéphane 15ème,
- Mme CLAIN Claudette 16ème ;

ADJOINTS DE QUARTIERS

- Mme BOMMALAIS Geneviève 1ère,
- M KICHENIN Virgile 2ème,
- Mme MAGAMOOTOO Karel 3ème,
- M. BELDA David 4ème,
- Mme ANILHA Fernande 5ème.

Lecture de la charte de l'élu local

Après l'élection du Maire et des Adjoints, et en application de l'article L. 2121-7 du Code général des Collectivités territoriales, Mme Éricka BAREIGTS a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

Elle en a fait remettre une copie aux membres de l'assemblée, complétée des dispositions législatives et réglementaires du même Code portant sur les conditions d'exercice des mandats locaux.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200704-202001-DE
Date de télétransmission : 04/07/2020
Date de réception préfecture : 04/07/2020

Mme Éricka BAREIGTS a prononcé la clôture de la séance à ~~12h24~~ après examen des autres points inscrits à l'ordre du jour :

- délégations du Conseil municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
- communication portant sur les décisions prises au titre de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

**LE MAIRE
sortant**



Gilbert ANNETTE

**LA MAIRE
nouvellement élue**



Éricka BAREIGTS

**LA SECRÉTAIRE
DE SÉANCE**

Alexandra CLAIN



**LES SCRUTATEURS
du bureau de vote**

Marylise ISIDORE



Mathieu RAFFINI



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200704-202001-DE
Date de télétransmission : 04/07/2020
Date de réception préfecture : 04/07/2020

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SÉANCE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020

20/2-001
ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200704-202001-DE
Date de télétransmission : 04/07/2020
Date de réception préfecture : 04/07/2020